



**Cours orienté vers la pratique – Prestations collectives
Examen – Juin 2011**

**CET EXAMEN CONSISTE EN QUATORZE (14) QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES
TOTALISANT 15 POINTS ET EN CINQ QUESTIONS À DÉVELOPPEMENT TOTALISANT 25 POINTS
POUR UN GRAND TOTAL DE 40 POINTS.**

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

Question 1	2
Question 2 (2 points)	3
Question 3	4
Question 4	4
Question 5	5
Question 6	5
Question 7	6
Question 8	6
Question 9	7
Question 10	7
Question 11	8
Question 12	8
Question 13	9
Question 14	9

QUESTIONS À DÉVELOPPEMENT

Question 15 (5 points)	11
Question 16 (5 points)	12
Question 17 (5 points)	13
Question 18 (5 points)	14
Question 19 (5 points)	15
Question 20 (5 points)	16
Question 21 (5 points)	18

SECTION 1: QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES / GRILLE

À moins d'indication contraire, toutes les questions figurant dans cette section valent un point.

Question 1 La question suivante comporte une **AFFIRMATION** et une **RAISON**. Veuillez préciser ce qui suit :

- A. Si l'**AFFIRMATION** et la **RAISON** sont **VRAIES** et que la **RAISON** est une explication adéquate de l'**AFFIRMATION**.
- B. Si l'**AFFIRMATION** et la **RAISON** sont **VRAIES** et que la **RAISON** n'est **PAS** une explication adéquate de l'**AFFIRMATION**.
- C. Si l'**AFFIRMATION** est **VRAIE** et la **RAISON** est **FAUSSE**.
- D. Si l'**AFFIRMATION** est **FAUSSE** et la **RAISON** est **VRAIE**.
- E. Si l'**AFFIRMATION** et la **RAISON** sont **FAUSSES**.

L'auto-assurance jouit d'un traitement car
fiscal favorable dans la province de Québec

en auto-assurant le régime
d'assurance collective, on
économise la taxe de 2,00 %, celle de 0,55 % et celle de 9 %

Question 2 (2 points)

Un programme d'assurance collective couvrant le risque de décès et mutilation accidentels stipule ce qui suit :

Définition d'« accident » : Un événement externe, violent et accidentel qui cause des blessures corporelles indépendamment de toute autre cause.

Exclusion : Toute perte découlant d'une mutilation volontaire

Pour chacune des situations suivantes, indiquez la situation qui doit être assimilée à un accident en se basant sur les principes découlant de la plus récente jurisprudence. Apposez un « X » dans la colonne appropriée, sur chaque ligne.

	Accident	Pas un accident
Un homme prend du crack à un party rave et meurt d'une surdose.		
Une femme est victime d'une embolie (décès soudain) causée par une infection.		
Une femme est victime d'un meurtre.		
Un homme décède de la rage après avoir été mordu par un raton laveur.		
Un homme décède du SIDA après avoir contracté le VIH pendant une relation sexuelle non protégée.		

Question 3 Laquelle (lesquelles) des situations suivantes représente(nt) une discrimination interdite pour un groupe « employeur-employés »?

- I. Refus de verser des prestations d'invalidité à court terme à une employée qui a accouché, quand son absence du travail est uniquement attribuable à la grossesse et à l'accouchement.
 - II. Refus d'accorder la garantie soins dentaires à un conjoint homosexuel si le régime l'offre aux conjoints hétérosexuels.
 - III. Un régime qui verse une fois le salaire au décès d'un col bleu, deux fois le salaire au décès d'un col blanc et trois fois le salaire au décès d'un gestionnaire.
- A. I et II
 - B. I et III
 - C. II et III
 - D. I, II et III
 - E. Aucune de ces réponses

Question 4 Lesquels des énoncés suivants sont VRAIS en ce qui concerne les régimes auto-assurés au Canada?

- I. Ils offrent le remplacement du revenu en cas d'invalidité à environ un employé canadien sur 10.
 - II. Ils sont populaires auprès des grandes sociétés en raison des économies de coût et d'impôt.
 - III. Souvent, les employés ne savent pas avec certitude que leur régime de prestations est autofinancé.
 - IV. Des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* permettant à une société d'assurances d'adhérer, sous réserve de certaines circonstances, sont proposées dans un projet de loi de la Chambre des communes et dans un projet de loi du Sénat.
- A. Tous
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Tous sauf IV

Question 5 Lesquels des énoncés suivants sont VRAIS?

- I. Vous pouvez partager les prestations de soignant qui sont versées pendant six semaines avec d'autres membres de votre famille.
 - II. Vous ne pouvez recevoir de prestations de soignant à l'extérieur du Canada pour prodiguer des soins à un membre de la famille se trouvant à l'extérieur du Canada ou lui venir en aide.
 - III. Les prestations de soignant sont des prestations d'assurance-emploi assujetties à une période d'attente de deux semaines.
- A. I seulement
 - B. II seulement
 - C. III seulement
 - D. I et III seulement
 - E. II et III seulement

Question 6 Lesquels des énoncés suivants sont VRAIS à propos des divers programmes provinciaux et territoriaux de prestations supplémentaires pour soins médicaux?

- I. Les services de médecin sont couverts aux termes du Medical Services Plan en Colombie-Britannique.
 - II. Les déductibles du programme de médicaments Trillium (à l'extérieur de l'hôpital) peuvent être remboursés ou couverts par un régime privé.
 - III. Les employeurs qui exercent leurs activités au Québec et qui offrent des régimes d'assurance-maladie ou d'assurance invalidité doivent aussi offrir un régime d'assurance-médicaments conforme aux exigences énoncées dans la *Loi sur l'assurance-médicaments*.
 - IV. La Medical Services Insurance (MSI) de la Nouvelle-Écosse couvre un examen de la vue de routine aux deux ans pour les enfants de moins de dix ans et les aînés.
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. III et IV seulement

Question 7 Dernièrement, le prix des médicaments génériques a fait l'objet d'une réforme en Ontario et au Québec. Lequel (lesquels) des énoncés suivants à propos de la réforme est (sont) VRAI(S)?

- I. La réforme en Ontario aura un effet direct sur les frais d'exécution d'ordonnance imputés en vertu des régimes privés.
 - II. Les prix des médicaments génériques pour le programme de médicaments de l'Ontario et les régimes privés ont reculé.
 - III. Les allocations professionnelles seront complètement éliminées tant en Ontario qu'au Québec à compter du 1^{er} avril 2013.
- A. I seulement
 - B. II seulement
 - C. III seulement
 - D. I et II
 - E. II et III

Question 8 Lesquels des énoncés suivants sont VRAIS en ce qui a trait aux programmes d'avantages flexibles?

- I. Les régimes modulaires comportent des modules conçus en fonction de divers niveaux de protection visant des groupes d'employés spécifiques.
 - II. Le régime de base + options offrent aux employés une protection de base qu'ils peuvent compléter avec les options. La protection de base est habituellement obligatoire.
 - III. Les régimes à la carte reposent sur une approche s'appuyant sur un menu qui offre un certain niveau de protection obligatoire.
 - IV. Les diverses options à offrir dans le cadre d'un régime flexible est une préoccupation clé. Si le choix est limité, le risque d'antisélection est moindre.
- A. Tous
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Tous sauf IV

Question 9 Lesquels des énoncés suivants à propos des dispositions de financement sont VRAIS?

- I. Une disposition de mise en commun intégrale est assimilée à un cas spécial de tarification prospective quand la crédibilité du groupe est de zéro.
 - II. En vertu tant de la tarification prospective que des arrangements comptables des remboursements, il faut déterminer les résultats d'une période antérieure.
 - III. Des dispositions de primes rétrospectives sont utilisées quand le titulaire estime que les sinistres seront moindres que les prévisions de l'assureur.
 - IV. Il peut y avoir comptabilisation des remboursements des sinistres excédentaires dans le cadre d'une disposition de provisionnement partagé.
-
- A. Tous
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Tous sauf IV

Question 10 Conformément à la Norme comptable internationale n° 19 (IAS 19), lesquelles des prestations suivantes doivent être comptabilisées dans les états financiers d'une entité?

- I. Prestations de préretraite.
 - II. Compte de crédits pour frais médicaux postérieurs à la retraite.
 - III. Cadeaux d'anniversaire d'emploi.
 - IV. Programmes de bonification différée.
-
- A. Toutes sauf I
 - B. Toutes sauf II
 - C. Toutes sauf III
 - D. Toutes sauf IV
 - E. Toutes

Question 11 Lesquels des énoncés suivants sont VRAIS dans le cadre d'une comparaison entre le chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA et l'IAS 19?

- I. La date de mesure anticipée et la période d'attribution sont au nombre des différences.
 - II. Les cotisations pour services passés sont toujours comptabilisées plus rapidement en vertu de l'IAS 19.
 - III. Il faut communiquer plus de renseignements en vertu de l'IAS 19.
 - IV. Le traitement des gains et pertes peut varier en ce qui concerne le maintien de la protection soins médicaux et soins dentaires pour les employés en ILD.
-
- A. Tous
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Tous sauf IV

Question 12 Dans le but de choisir une table actuarielle qui convient à un calcul, quel est (quels sont) l'élément (les éléments) dont il faut tenir compte?

- I. Le but pour lequel la table a été élaborée.
 - II. Le type d'expérience (particularités des personnes dont l'expérience a été observée) utilisé pour élaborer la table.
 - III. La période pendant laquelle l'expérience utilisée pour élaborer la table a été observée.
 - IV. Les études d'expérience subséquentes à la publication de la table qui présentent les résultats comparativement à la table précise à l'étude.
-
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. Aucune de ces réponses

Question 13 Lesquelles des exigences des normes IFRS suivantes sont actuellement respectées en vertu des PCGR canadiens?

- I. Les provisions au titre des sinistres futurs éventuels ne doivent pas être comptabilisées à titre de passif si ces sinistres découlent de contrats d'assurance qui ne sont pas en vigueur.
 - II. Il faut procéder à un test de suffisance du passif.
 - III. Un passif ne peut être retiré des états d'un assureur tant que l'obligation n'a pas été acquittée, annulée ou qu'elle n'ait expiré.
 - IV. Les actifs au titre des cessions en réassurance ne doivent pas être compensés avec les passifs d'assurance correspondants.
- A. Tous
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Tous sauf IV

Question 14 Lequel (lesquels) des énoncés suivants à propos du capital économique est (sont) VRAI(s)?

- I. Le capital économique est le résultat d'un calcul interne du capital requis reposant sur la vision de la société à l'égard du risque; les calculs se fondent sur des principes économiques.
 - II. Le principal facteur sous-tendant le calcul du capital économique est l'affectation du capital même si ce concept est aussi utilisé pour mesurer le rendement ajusté en fonction des risques et pour prendre des décisions stratégiques et tactiques.
 - III. La valeur à risque (VaR) et la valeur conditionnelle à risque (VCaR) ou l'espérance conditionnelle unilatérale (ECU) sont des mesures de la tolérance au risque.
 - IV. Contrairement à la « méthode de liquidation du passif », l'« approche de l'évaluation à la valeur de marché sur un horizon d'un an » ne peut être mise en œuvre au moyen d'une approche de simulation stochastique.
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. Tous

SECTION 2 : QUESTIONS À DÉVELOPPEMENT

*Vous devez répondre à **chaque** question obligatoire (au total **trois** questions, soit les questions 15, 16 et 17)*

et à

une des questions suivantes : 18 et 19

et à

une des questions suivantes : 20 et 21

pour un total de cinq questions.

Question 15 (5 points)

Vous disposez de l'information suivante concernant les régimes d'assurance invalidité à court terme offerts par trois employeurs différents :

Société	Formule de calcul des prestations	Statut fiscal	Taux de la prime mensuelle
ABC	75 % du salaire brut	Imposables	Indemnité hebdomadaire de 1,20 \$/10,00 \$
DEF	60 % du salaire brut	Non imposables*	Indemnité hebdomadaire de 1,05 \$/10,00 \$
GHI	60 % de la première tranche de 45 000 \$ du salaire brut + 40 % de la part du salaire brut en excédent de 45 000 \$	Non imposables*	Indemnité hebdomadaire de 1,10 \$/10,00 \$

*Les régimes non imposables ont une limite « toutes les sources » en vertu de laquelle l'assureur réduira la prestation pour garantir que les prestations en provenance de toutes les sources ne dépassent pas 85 % du revenu net avant invalidité. Le revenu net avant invalidité se définit comme suit : salaire – impôt sur le revenu – cotisation au RPC – cotisation à l'AE.

Vous disposez aussi du tableau de l'impôt sur le revenu que voici :

Salaire	Taux d'imposition marginal (taux fédéral et provincial combinés)
Première tranche de 15 000 \$	0 %
Tranche de 10 000 \$ suivante	20 %
Tranche de 10 000 \$ suivante	30 %
Tranche de 10 000 \$ suivante	35 %
Tranche de 10 000 \$ suivante	40 %
Tranche de 10 000 \$ suivante	45 %
En excédent de 65 000 \$	50 %

Joseph Blow s'est fait offrir un poste dans chacune de ces trois entreprises pour le même salaire annuel, soit 90 000\$.

Peu importe l'employeur qu'il choisira, Joseph devra cotiser aux programmes sociaux suivants :

RPC 2 217,60 \$;

Assurance-emploi 786,76 \$

- (3 points) Calculez le montant des prestations hebdomadaires (\$ / semaine) payables par chacun de ces régimes pour un employé dont le revenu annuel est de 90 000 \$, en supposant qu'il y a 52 semaines dans une année.**
- (1 point) Pour chaque régime, calculez la prime mensuelle pour un employé avec un revenu de 90 000 \$.**
- (1 point) Quels sont les régimes qui offrent les prestations après impôt les plus élevées par dollar de prime?**

Affichez tous vos calculs.

Question 16 (5 points)

Vous occupez le poste de conseiller en assurance collective auprès de la société ABC. ABC a un nouveau vice-président des ressources humaines qui a été muté de la société mère aux É.-U. Il vous demande un aperçu des programmes sociaux en vigueur au Canada et des conséquences de chacun de ces programmes sociaux sur les programmes d'avantages sociaux offerts par ABC à ses employés au Canada, Ces derniers sont répartis en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Donnez un résumé de votre réponse.

Question 17 (5 points)

Vous préparez votre rapport sur l'EDSC et on vous demande d'étudier un scénario économique comportant ce qui suit :

- aucune croissance du PIB et une hausse du chômage pendant cinq ans;
- un recul immédiat de 2 % des taux d'intérêt qui demeurent uniformes pendant cinq ans;
- un repli immédiat de 20 % au titre des placements en actions, immobiliers et autres sans reprise pendant cinq ans.

Expliquez quelles seraient, selon vous, les répercussions de ce qui précède sur les éléments suivants des scénarios relatifs à l'EDSC en ce qui a trait aux polices d'assurance collective :

- a) mortalité;
- b) incidence de la morbidité;
- c) cessation de la morbidité;
- d) actifs;
- e) nouvelles polices;
- f) renouvellements;
- g) réassurance;
- h) frais.

Inclure les retombées directes et indirectes éventuelles et l'intervention potentielle de la direction.

QUESTIONS FACULTATIVES – LISTE 1

**Vous ne devez répondre qu'à une seule des questions suivantes
(c'est-à-dire soit à la question 18 soit à la question 19).**

Question 18 (5 points)

Dernièrement, vous avez joint l'équipe de la société Youppi Life – une société d'assurances canadienne dont le siège social est à Toronto et qui comporte un bloc important de polices d'assurance-maladie collectives réparties dans chaque province et territoire. À votre premier jour de travail en tant que nouvel actuaire de la ligne d'affaires d'assurance collective de la société Youppi Life, on vous remet le rapport que voici pour l'année civile 2011 :

Groupe	Siège social	Méthode de provisionnement	Certificats du Québec			Sinistres individuels de frais de médicaments de plus de 4 000 \$	Total versé au titre du remboursement des frais de médicaments
			Célibataire	En couple	Familial		
A	QC	Assuré	5	3	5	Néant	9 101 \$
B	QC	Assuré	36	0	0	6 702 \$	15 990 \$
C	ON	Assuré	26	13	112	Néant	63 774 \$
D	NB	SGS	217	98	183	4 006 \$; 62 700 \$	152 502 \$
E	QC	SGS	555	724	701	10 000 \$; 151 980 \$	898 756 \$

1. Résumez la disposition prise par médiation provinciale de compensation en assurance médicaments du Québec et les modifications apportées au programme en 2011.
2. Calculez l'écart entre le total des frais annuels de la société Youppi Life et le montant qu'elle reçoit de la Société de compensation en assurance médicaments du Québec.
3. Discutez brièvement des avantages et des inconvénients pour les assureurs et les titulaires d'un groupe de risques comme celui du Québec.

Question 19 (5 points)

En ce qui a trait à l'évaluation des polices d'assurance-vie collective :

- a) Énumérez les prestations d'assurance collective qui seraient déclarées à titre d'assurance-vie dans les états financiers d'un assureur.
- b) Discutez de l'approche d'évaluation et des considérations relatives à chacun des aspects que voici :
 - a. exonération de primes
 - b. assurance-vie libérée
- c) Énoncez les questions portant sur l'utilisation des résultats des polices ILD 1988-1994 de l'ICA pour évaluer l'exonération de primes.

QUESTIONS FACULTATIVES – LISTE 2

**Vous ne devez répondre qu'à une seule des questions suivantes
(c'est-à-dire à la question 20 ou à la question 21).**

Question 20 (5 points)

Vous disposez de l'information financière suivante au sujet de Red Berry, une société privée canadienne de dispositifs portatifs.

	chap. 3461 de l'ICCA	chap. 3461 de l'ICCA	Commentaires
Obligation	31 déc. 2009	31 déc. 2010	
Retraités	2 500 000		
Participants actifs pleinement admissibles	800 000		
Participants actifs non pleinement admissibles	2 700 000		
Total - Obligations	6 000 000		

Niveau de capitalisation			
Obligation	6 000 000		
Actif	0		
Excédent (Déficit)	-6 000 000	À déterminer	
Pertes (gains) non amorties	720 000	À déterminer	
Coûts non amortis des services passés	200 000	À déterminer	Amortissement annuel de 50 000
Obligations transitionnelles non amorties	800 000	À déterminer	Amortissement annuel de 400 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées	-4 280 000	À déterminer	

Taux d'actualisation	5,50 %	5,10 %	
Durée		15	
DMERCA	12		
	2010		
Coûts des services	200 000		
Prestations prévues versées	300 000		
Prestations réelles versées	320 000		

Red Berry a décidé de passer aux normes comptables IFRS à compter de 2011.

Dans une prochaine présentation sur les IFRS, on vous demande de déterminer les éléments suivants. Supposez qu'il n'y a aucun écart entre les normes dans la détermination de l'obligation.

- a) Déterminez les dépenses de 2010 selon le chapitre 3461 du manuel de l'ICCA.
- b) Déterminez la situation financière selon le chapitre 3461 du manuel de l'ICCA au 31 décembre 2010 (éléments à déterminer ci-haut).
- c) Déterminez les effets du passage aux IFRS du 1^{er} janvier 2010 sur les bénéfices non répartis si l'approche Nouveau départ est utilisée. Puis déterminez les effets cumulatifs sur les bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2011.
- d) Cernez les éventuelles sources de différence entre les IFRS et l'ICCA qui pourraient faire en sorte que l'obligation soit différente en vertu de chaque norme.
- e) Red Berry envisage d'apporter en 2010 une modification au régime qui aura des conséquences pour les retraités actuels et futurs. Veuillez décrire les répercussions comptables en vertu des deux normes.

Question 21 (5 points)

Vous travaillez pour le compte d'une société canadienne d'assurance collective. Les données clés au sujet de vos polices pour l'année 2010 sont présentées ci-après.

La société pour laquelle vous travaillez ne souscrit que des polices collectives d'assurance maladie et d'assurance soins dentaires totalement assurées. Les données sur le revenu tiré des primes pour 2010 figurent dans le tableau que voici :

	Nouvelle	Renouvellement	Total
Assurance maladie	30	170	200
Assurance soins dentaires	20	100	120
Total	50	270	320

Le nombre des polices dont vous êtes responsable n'a pas augmenté au cours des dernières années et les nouvelles polices n'ont fait que remplacer les polices en cessation.

La base de tarification de vos polices (en pourcentage de la prime) est indiquée dans le tableau suivant :

	Risque/bénéfice	Commissions	Taxe sur les primes	Frais
Assurance maladie	4 %	10 %	2,5 %	7,5 %
Assurance soins dentaires	3 %	10 %	2,5 %	6,0 %

Les frais prévus correspondent à 8,5 % pour l'assurance maladie et à 7,0 % pour l'assurance soins dentaires. Les commissions et les taxes sur les primes prévues sont les mêmes que celles de la base de tarification. Votre société réduit habituellement de 5 % les taux pour les nouvelles polices.

Le ratio des sinistres survenus en 2010 était de 80 %. Les charges réelles étaient identiques à la tarification et ainsi il n'y a aucun gain d'expérience en ce qui concerne les charges.

Les passifs et les actifs adossant les passifs ne sont pas importants pour vos polices.

Votre société détient un capital correspondant à 225 % du MPRCE. En raison des autres branches d'activités, le facteur de fluctuation statistique pour votre société est de 1,00. Le capital requis pour les risques autres que celui de morbidité est négligeable.

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses en 2010. Aucun événement inhabituel pouvant être assimilé à une intervention de la direction ne s'est produit en 2010. Votre société prévoyait de réaliser un gain de 2,5 % au titre du capital et de l'excédent en 2010. Au cours de l'année 2010, vous avez diminué la valeur de l'obligation d'un million de dollars de la Bank of Ireland que vous déteniez en capital et vous avez subi une perte de 500 000 \$. Votre société paye des taxes à hauteur de 30 %.

Habituellement, votre employeur déclare des bénéfices en ayant recours au traditionnel état des résultats. Dernièrement, votre patron a pris connaissance de la note éducative sur les sources de bénéfices de l'assurance collective et vous a demandé d'étudier la possibilité d'appliquer l'analyse des sources de bénéfices à vos polices.

- a) Expliquez en quoi l'analyse des sources de bénéfices pour les polices d'assurance collective diffère de l'analyse de celles pour les polices individuelles.
- b) En ce qui a trait à vos polices d'assurance maladie collective seulement, calculez les valeurs suivantes aux fins de l'analyse des sources de bénéfices pour 2010. Affichez votre démarche.

Bénéfices prévus avant impôt sur les polices en vigueur (renouvellement) (BP);

Effet avant impôt des nouvelles polices (NP);

Variances des résultats avant impôt sur les polices en vigueur (renouvellement) (Variances);

Bénéfices avant impôt sur le capital et l'excédent (BCE);

Interventions de la direction et modifications aux hypothèses (IDMH);

Impôts (Impôts);

Revenu net après impôt (RN).

Aux fins de cette analyse, votre patron vous prie de prendre en compte tous les bénéfices et variances des bénéfices prévus associés aux nouvelles polices dans le cadre de l'effet des nouvelles polices.